

17 FEV. 2017

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	36 dont 2 pouvoirs

Date de convocation : 03 février 2017

Date d'affichage : 03 février 2017

### SEANCE DU 10 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix du mois de février, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle de l'ancien marché à Randan.

**Etaient présents** : Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Josette BREYSSE, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, André DEMAY, Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Fabienne GASTON, Roland GENESTIER, Serge GEOFFROY, Eric GOLD, Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Pierre LYAN, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Jean-Claude MOLINIER, David MOURNET, Jean-Claude PAPUT, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD.

**Absent ayant donné un pouvoir** : Marc CARRIAS a donné pouvoir à Fabienne GASTON, Jeanne DEBITON a donné pouvoir à Luc CHAPUT, Dominique BUSSON et Guy TIXIER absents.

**Secrétaire de séance** : M<sup>me</sup> Sandrine COUTURAT

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

### Délibération n°2017-42 : **RENOUVELLEMENT D'UN CONTRAT D'AVENIR**

**Rapporteur** : Eric GOLD

Un agent a été recruté en contrat d'avenir depuis le 15 mars 2015 sur un poste d'agent technique notamment en charge de la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage, pour un cycle de travail hebdomadaire de 35 heures et pour une durée de 1 an, renouvelé 1 fois, à un niveau de rémunération au SMIC en vigueur.

Aujourd'hui, les besoins sur l'aire d'accueil étant toujours d'actualité, dans le contexte de fusion de la communauté de communes, et l'agent donnant toute satisfaction dans son poste,



Le conseil,

#### DECIDE

- ✓ de renouveler pour une durée 1 an, le contrat d'avenir, pour un cycle de travail hebdomadaire de 35 heures,
- ✓ de fixer le niveau de rémunération au SMIC en vigueur,
- ✓ d'inscrire les crédits au budget primitif 2017 de la communauté de communes Plaine Limagne,
- ✓ d'autoriser le président ou son représentant à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à l'exécution de cette décision.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.  
Au Registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme

**Le Président**



**Eric GOLD**

Certifiée exécutoire compte-tenu  
de la transmission à la Sous-Préfecture,  
le 17/02/17  
et de la publication, le \_\_\_\_\_  
A Aigueperse, le 17/02/17  
Le Président,

